

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} MARS 2016

Le compte-rendu précédent est-il approuvé par le Conseil Municipal ?

1° - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES SUPPLÉMENTAIRES :

Article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

⇒ Mode de désignation : Scrutin de liste majoritaire à un tour sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation – liste paritaire.

⇒ Répartition des sièges entre les listes opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

2° - PRÉSENTATION ET VOTE DES SUBVENTIONS 2016 :

(Voir tableau joint)

3° - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AU LIEU-DIT SAINT-SYPHORIEN :

Le Département doit réaliser une opération sécurisation du réseau électrique au « Hameau de Saint-Symphorien » et envisage de la mettre en souterrain compte tenu du caractère urbanisé de la zone d'intervention.

Ce projet a été présenté à M. MAUDUIT.

Orange estime l'intervention téléphonique à 15 000 € HT. Le Département propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage (MOA) et la maîtrise d'œuvre (MOE) des travaux de génie civil de télécommunication.

La Commune aurait à sa charge 80 % des travaux. La mise en souterrain du réseau électrique est prise en charge à 100 % par le Département.

4° - RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA RENÉGOCIATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE QUI NOUS LIE AVEC VEOLIA JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2016 :

Le Conseil Municipal doit choisir pour la gestion de son assainissement entre un fonctionnement en régie ou une délégation de Service Public, système qui existe actuellement.

Le choix de la régie implique une embauche de personnels qualifiés pour gérer :

- Les stations d'épuration,
- Le réseau d'assainissement,
- Les travaux à prévoir, pour maintenir en état toutes ces installations.

En cas de dysfonctionnement du système entraînant un problème de conformité des eaux après traitement, c'est le Maire qui est responsable.

La délégation de Service Public :

La Commune confie à un prestataire de service : Le fermier, par le biais d'un contrat d'affermage la gestion de l'assainissement. Le fermier est responsable des dysfonctionnements et du non-respect de la législation en matière de conformité de l'eau issue du traitement.

La Municipalité propose de maintenir le système actuel : Délégation de Service Public. Le fermier attributaire sera désigné à l'issue d'une procédure s'apparentant à un marché public, donc après mise en concurrence.

5° - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

COMMISSION DES TRAVAUX du 9 février 2016 Responsable : Claude MAUDUIT

Étaient présents :

Claude MAUDUIT, Christelle DERUYE, Michel LUILLIER, Michel LOUAZÉ, Jean-Claude BOULARD, Chantal MOISI, Aurélie CANET, Guillaume TERTEREAU, Jean-Louis CECCANTI, Cécile PÉAN, Christina VANDER ELST

Absents excusés :

Jean-Michel LEFEBVRE – Christian JONCHERAY - Fabienne LETOURNEUX – Christelle GUIBERT – Jacques DEZÈRE – Émilie CONSONNI – Gersende CARRION – Philippe GAGNOT

1. TROTTOIR AUTO-ÉCOLE – RUE DES FEUILLANTINES :

Absence de trottoir de la rue des Pommes d'Amour à la route de Courgains. Il a été proposé dans un premier temps de réaliser un trottoir côté auto-école (*proposition mentionnée lors de la réalisation du PAVE*).

Sur place, il a été constaté :

☞ que la haie de thuyas était trop épaisse et qu'elle gênerait probablement lors de la réalisation des travaux. Il sera vu avec Mme LOUAZÉ, propriétaire, s'il n'est pas possible de la diminuer.

☞ que la cour de l'auto-école était un peu en contrebas et de ce fait plus basse que le niveau de la rue. M. BONE, auto-école en sera informé. Il devra donc gérer à ses frais l'évacuation des eaux pluviales de sa propriété, vers le réseau existant.

Certains membres ont demandé pourquoi pas des trottoirs des deux côtés. (*Il sera donc demandé à M. DEROUET dans le cadre de l'ATESART d'étudier ce projet et d'établir les devis*).

2. PARKING POIDS LOURDS EN BORDURE DU STADE DE FOOTBALL :

1^{ère} solution :

Il est proposé d'interdire cet emplacement aux poids lourds et de les rediriger vers le parking poids lourds aménagé rue de Bonnétable.

2^e solution :

Il est proposé d'aménager une bande d'enrobé sur la longueur (pour 2 ou 3 camions) si la largeur le permet et de matérialiser un passage pour les piétons contre la clôture existante.

Il a été signalé que des véhicules faisaient le tour du « bloc sanitaire » du stade. Afin d'éviter un incident voire un accident, la Commission propose de mettre en place des jardinières.

3. ENTRÉE DES GARAGES ET HABITATIONS - RÉSIDENCE DU BONIO :

Une étude va être menée avec plusieurs possibilités :

☞ Enrobé ?

☞ Béton désactivé (car pas besoin dans ce cas de bordure) ?

Il sera proposé au Conseil Municipal la solution la mieux adaptée.

4. PARKINGS :

☐ - Garage PEUGEOT (M. ROYER)

Les avis étant partagés, il est proposé d'effectuer dans un premier temps un terrassement et un empiérement sur l'espace situé devant l'entrée du garage, ce sans abattre les arbres. Cet aménagement permettrait à M. ROYER d'exposer à la vente quelques véhicules neufs ou d'occasion.

M. MAUDUIT faisait remarquer néanmoins que si deux marronniers étaient ôtés, cela faciliterait l'exécution des travaux, mais également optimiserait l'emplacement de stationnement de deux ou trois places.

☐ - Au niveau du carrefour de la Cidrerie :

Il est proposé un empiérement de façon à aménager un espace de stationnement pour les employés de la Cidrerie, en gardant toutefois un espace vert suffisant pour ne pas masquer la visibilité du carrefour.

Cet aménagement permettrait également aux salariés du garage de stationner. Par contre le stationnement anarchique sur la bande « enherbée » au niveau de la cidrerie serait interdit.

5. RUE MOHAIN - DANGÉROSITÉ DU CARREFOUR AVEC LA RUE DE MAMERS

La Commission propose :

1^{er} solution ⇒ une partie en sens unique du carrefour avec la RD 27 (rue de Mamers) à l'entrée du « U Express », ensuite la rue resterait avec une circulation dans les deux sens.

2^e solution ⇒ Pose d'un miroir (*il y en a un de disponible aux Ateliers*). Du fait que celui-ci sera implanté sur une route départementale, le Conseil Départemental devra être contacté.

Depuis la Commission, Mme GARNIER s'est renseignée auprès de l'Agence Technique Départementale de Beaumont-sur-Sarthe, il n'y aurait pas de problème du fait que c'est en agglomération. Toutefois une permission de voirie devra être déposée auprès de l'ATD avec un plan d'implantation joint.

6. LOTISSEMENT DU « PETIT CLOS » :

M. Michel LOUAZÉ signalait qu'il lui avait été dit que des poids lourds « mal dirigés par leur GPS » s'engageaient sur le Chemin de la Touche, au lieu d'emprunter la rue des Feuillantines, ce qui les obligeait à traverser le lotissement au risque de dégrader les aménagements faits.

La Commission propose la mise en place d'un panneau « Voie sans Issue ».

7. INSTALLATION DE RADARS PÉDAGOGIQUES AUX ENTRÉES DE MAROLLES :

Il est proposé d'installer ces radars comme ci-dessous :

- | | |
|---|--|
| ☞ Pour les véhicules venant de Dangeul | ⇒ au niveau de chez M. et Mme BOUTEILLÉ, |
| ☞ Pour les véhicules venant de Courgain | ⇒ au niveau de chez M. Gérard LOUAZÉ, |
| ☞ Pour les véhicules venant de Bonnétable | ⇒ entre le C.A.T. et la propriété de Mme TISON |
| ☞ Pour les véhicules venant de Mamers | ⇒ Essayer avec le radar mobile (<i>avant la prochaine réunion du Conseil Municipal</i>) au niveau de la résidence du Petit Clos dans la ligne droite (± 100 m) |

8. CIRCULATION DES POIDS LOURDS DANS MAROLLES :

La Commission propose deux sens de circulation, en venant du Mans pour rejoindre la Société SARREL :

⇒ Rue Lorient de la Borde, rue de Bellevue, rue du Dr Paul Chevalier (± 700 m)

⇒ Rue du Général de Gaulle, rue de Mamers, rue d'Ebernhahn, rue du Minot, boulevard de la Gare (± 1400 m).

Une étude est en cours pour l'évaluation du surcoût en cas de voirie lourde.

9. CHEMINEMENT EN BORDURE DE LA RD 25 POUR REJOINDRE LE CHEMIN PÉDESTRE :

Depuis qu'une partie du chemin pédestre a été cédée à la Société SARREL, les piétons voulant emprunter l'ancienne voie du « Mamers – Saint-Calais » doivent rejoindre le chemin du « Parc Bouvet ». Pour ce faire, ils doivent emprunter la route de Saint-Aignan (RD 25).

La Commission afin de sécuriser cette voie, propose de buser le fossé et d'y apporter un empiérement. Toutefois la voie étant une départementale, le Conseil Départemental devra donner son accord.

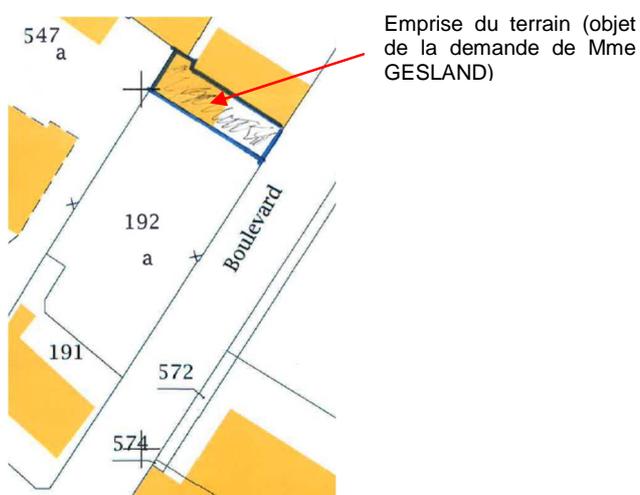
10. CHEMINEMENT LE LONG DE LA RD 27 DE LA ROUTE DE MÉCORBON (VC 8) AU NIVEAU DU GUÉ :

Il avait été demandé par des parents dont les enfants se rendent à l'école à pied, la possibilité de créer un passage piétonnier le long de la RD 27 afin de sécuriser leur trajet.

La Commission ne s'oppose pas à cette demande, toutefois, il faudra repousser le panneau d'agglomération. Il pourra être par la suite créé un cheminement (busage et empiérement).

11. DEMANDE DE Mme PAULE GESLAND :

Mme GESLAND, riveraine de la propriété TERTEREAU, sise 43, rue du Docteur Paul Chevalier demande à acquérir une bande de terrain d'environ 5 m de large en fond de la parcelle AC 192.



La Commission ne s'oppose pas à cette demande, mais souhaite attendre avant transaction, les propositions d'aménagement du carrefour.

Elle évoquait quelques solutions pour utiliser le reste de terrain après l'aménagement du carrefour :

1ere solution :

Aménager ce terrain en places de parking car il s'avère que la place de la gare est de plus en plus souvent saturée. Ces places supplémentaires permettraient aussi de désengorger la rue d'Accès, M. LUILIER faisait remarquer que les habitants de la rue n'ont quelquefois plus accès à leur garage.

Actuellement le marquage en place en bordure du boulevard de la Gare permet le stationnement mais celui-ci sera supprimé lors des travaux d'enfouissement des réseaux.

2° solution :

Quelques membres ont proposé aussi l'aménagement de cet espace en aire de pique-nique.

12. PARKING DES ÉCOLES :



La Commission propose pour **optimiser le stationnement** :

- ☞ D'ôter les jardinières,
- ☞ D'empiercer la partie restant disponible du côté de chez M. BATAILLE dans un premier temps,

Pour **sécuriser le carrefour et faciliter les manœuvres des cars scolaires**

- ☞ Apposer aux angles de chaque rue des bandes jaunes de stationnement.

13. DIVERS :

- **Chemin des Écoliers :**

Très boueux

Peut-être envisager un drainage ?

- **Ronces sur le parking de la Salle Jean-de-la-Fontaine**

**COMMISSION DES DÉCORATIONS DE NOËL
du 17 février 2016
Responsable : Jean-Louis CECCANTI**

Présents : Jean-Louis CECCANTI, Christelle DERUYE, Cécile PÉAN, Fabienne LETOURNEUX, Jean-Claude-Boulard, Christina VANDER ELST, Jean-Luc LABELLE

Constats suite aux illuminations de 2015 :

- Retour très positif pour la place de l'Église avec les nouvelles décorations.
- Les personnages au pied de l'Église pas assez visibles la nuit ⇒ mettre des projecteurs pour éclairer la scène globalement.
- Manque d'illuminations au niveau des vitrines des commerçants.
- Les décorations sur poteau trop dispersées sur les axes principaux.

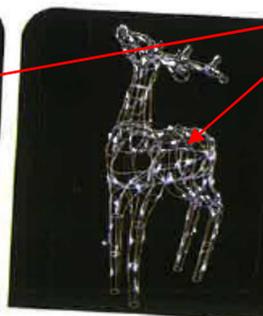
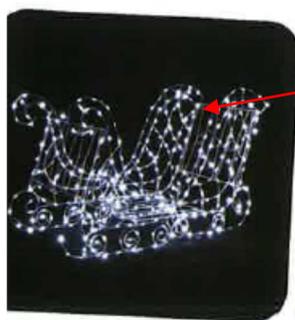
L'objectif pour la seconde année est d'axer les illuminations sur le Centre Bourg :

- La toile d'araignée de l'Église est devenue obsolète (*plus de 15 ans*). Elle serait remplacée par une alternance de guirlandes scintillantes et de petites boules blanches ou jaunes (*les mêmes modèles que sur la place de l'Église*).
- La Place Nationale pourrait être illuminée par des boules aux entrées de cette place (*rue de Bonnétable – rue Paul Chevalier...*), possibilité de faire « un plafond » illuminé traversant cette place.



Demander l'autorisation aux propriétaires des bâtiments.

- L'Église et la Mairie pourraient être mises en valeur par des projecteurs lasers avec des lumières blanches ou jaunes pour rester dans le ton de la place de l'Église.
- Aux entrées de la Commune, remettre les traversées mais par contre les décorations sur poteau, les concentrer sur les rues du centre bourg et sur l'axe « Rue Lorient de la Borde jusqu'à la Salle Jean-de-la-Fontaine » qui est très « passant ».
- Les petits personnages confectionnés par les enfants lors des TAP, pourraient être illuminés par des projecteurs pour mieux les voir la nuit.
- Les arbres de l'espace vert de l'école Notre-Dame pourraient être mis en valeur par des guirlandes scintillantes ou gouttes d'eau.
- Agrémenter l'espace vert sous le magnolia près de la Bibliothèque avec des animaux (*rennes*), traîneau du Père Noël, cadeaux....



Ces sujets
pourraient être
réalisés en Régie

- Inciter les commerçants du centre bourg à illuminer leur vitrine avec un concours « La plus belle vitrine de Marolles » voté par les habitants lors du Marché de Noël ⇒ prendre contact avec M. Sébastien GUIBERT.
- Faire un concours pour les maisons.

COÛT ESTIMÉ :

Désignation	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT	TVA	Total TTC
- Clocher Église Projecteur lumière	517,50 €	03	1 552,50 €	310,50 €	1 863,00 €
- Descente- clocher de l'Église - Boule sphère 3 DLED	61,00 €	39	2 379,00 €	475,80 €	2 854,80 €
- Frise LED animée	78,50 €	52	4 082,00 €	816,40 €	4 898,40 €
- Façade Mairie - Projecteur lumière RGBIP 67 54 LED de 3 watts (haute puissance)	517,50 €	2	1 035,00 €	207,00 €	1 242,00 €
- Place Nationale - Boule sphère 3 LED Ø 35 cm	61,00 €	6	366,00 €	73,20 €	439,20 €
- Boule sphère 3 LED Ø 70 cm	119,00 €	2	238,00 €	47,60 €	285,60 €
- Boule sphère 3 LED Ø 115 cm	220,00 €	2	440,00 €	88,00 €	528,00 €
TOTAL			10 092,50 €	2 018,50€	12 111,00 €

L'installation des illuminations dès Novembre avec une programmation pour les premières illuminations au Marché de Noël et la totalité la première semaine de décembre.

6° - COMPTE-RENDU TAP / INSPECTION ACADÉMIQUE :

La réponse de l'Inspecteur d'Académie refusant de mettre à disposition les deux services civiques contractés par l'école élémentaire sera lue en séance.

Il sera proposé au Conseil pour pallier ce refus, une solution : Toujours avec l'accord de l'Inspection Académique, compléter le temps des services civiques de 5 heures ce qui portera leur contrat à 35 heures dont 30 heures à la charge de l'Inspection et 5 heures à la charge de la Commune.

7° - C.C.A.S. – RÉPARTITION DES AIDES :**10° - OUVERTURE DE CRÉDITS :**

Article 2051 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » ⇒ 4 417,20 € (SEGILOG)

Opération 17 – Article 2188 « Autres immobilisations corporelles » ⇒ 1 010,95 € (Kit de protection)

Opération 108 « Magasin Produits Locaux » ⇒ 6 000,00 €

Ces crédits doivent être inscrits par anticipation au budget car les dépenses à effectuer sont urgentes.

11° - QUESTIONS DIVERSES :

La 1^{ère} réunion de travail avec les différents entrepreneurs devant construire la salle omnisports a eu lieu *mercredi 24 février 2016*.

Le début des travaux est prévu semaine **10** ou **11** soit entre le 7 mars et le 14 mars 2016.



- Prochaine Commission des Finances : Jeudi 10 mars 2016 à 20 h 00.

Vous seront présentés les Comptes Administratifs de la Commune, une proposition de budget de fonctionnement (Commune).

- Prochain Conseil Municipal : Mardi 15 mars 2016 à 20 h 30.

A l'ordre du jour, sera inscrit le vote des différents comptes administratifs ainsi que le rapport sur l'accessibilité des bâtiments de 5^e catégorie. Pour cette question vous pouvez dès à présent consulter en Mairie le document complet avec photos et indication des préconisations de la législation. Ce document est trop volumineux pour vous le transmettre